

DEC 09/2023

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 01 juin 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 01 juin 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 09/2023 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2023**



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 31 mai 2023
(OR. en)**

10014/23

FIN 578

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception: 31 mai 2023
Destinataire: Madame Johanna LYBECK LILJA, présidente du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC 09/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 09/2023.

p.j.: DEC 09/2023



BRUXELLES, LE 31/05/2023

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2023
SECTION III - COMMISSION TITRES: 03, 06, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 09/2023

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)

ARTICLE - 30 04 01 Réserve de solidarité et d'aide d'urgence	CE	-86 000 000,00
	CP	-86 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 0302 Programme en faveur du marché unique

ARTICLE - 03 02 06 Contribuer à un niveau élevé de santé humaine, animale et végétale	CE	31 000 000,00
	CP	31 000 000,00

AU CHAPITRE - 0605 Mécanisme de protection civile de l'Union

ARTICLE - 06 05 01 Mécanisme de protection civile de l'Union	CE	55 000 000,00
	CP	55 000 000,00

La Commission européenne sollicite la mobilisation de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence sur la base de l'article 9, paragraphe 1, point b), du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, pour un montant total de 86 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement provenant du volet interne de ladite réserve.

Le présent virement vise à répondre aux besoins élevés persistants en 2023 du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) et du volet "chaîne alimentaire" du programme en faveur du marché unique, qui avaient déjà été renforcés à des fins similaires au cours de l'année 2022, à hauteur d'un montant total de 84,5 millions d'EUR pour le MPCU, au moyen des virements DEC 08/2022 et DEC 10/2022, et de 73,8 millions d'EUR pour les mesures relatives aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux dans le budget rectificatif n° 5/2022.

Le montant de 55 millions d'EUR demandé pour le MPCU est destiné à financer les opérations de réaction d'urgence du MPCU à la suite des séismes survenus en Turquie et en Syrie et de la crise au Soudan, ainsi que pour le prochain pic de mesures à prévoir pour la saison des feux de forêt. Parallèlement, le budget actuel du MPCU servira à financer le soutien continu à l'Ukraine, pour lequel des renforcements avaient été demandés l'année dernière.

Le montant de 31 millions d'EUR demandé pour le volet "chaîne alimentaire" du programme en faveur du marché unique est nécessaire pour couvrir les besoins liés aux mesures d'urgence relatives à l'influenza aviaire en 2023. Le renforcement, opéré l'an dernier, des mesures relatives aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux a été utilisé pour faire face à l'arriéré de remboursements liés à de précédents foyers d'influenza aviaire et de peste porcine africaine. Parallèlement à cela, les États membres ne se sont pas opposés à la décision de la Commission de réduire fortement les taux de cofinancement pour les nouveaux cas, de manière à limiter l'incidence sur le budget de l'UE à l'avenir.

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

30 04 01 - Réserve de solidarité et d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 15/05/2023

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 274 897 000,00	1 274 897 000,00
2 Virements	-347 785 463,00	-347 785 463,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	927 111 537,00	927 111 537,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
5 Crédits disponibles (3-4)	927 111 537,00	927 111 537,00
6 Prélèvement proposé	86 000 000,00	86 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	841 111 537,00	841 111 537,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	6,75 %	6,75 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/05/2023	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve de solidarité et d'aide d'urgence est destinée à permettre:

- une assistance visant à répondre à des situations d'urgence résultant de catastrophes majeures qui sont couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne, dont les objectifs et le champ d'application sont définis dans le règlement (CE) n° 2012/2002; et
- des réactions rapides à des besoins urgents spécifiques dans l'Union ou dans des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en particulier pour les interventions d'urgence et les opérations d'appui en cas de catastrophe naturelle non couverte par le point a), de catastrophe d'origine humaine, de crise humanitaire, de menace de grande ampleur pour la santé publique ou en matière vétérinaire ou phytosanitaire, ainsi que pour des situations de pression particulière aux frontières extérieures de l'Union résultant de flux migratoires, lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

03 02 06 - Contribuer à un niveau élevé de santé humaine, animale et végétale

b) Données chiffrées à la date du 15/05/2023

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	231 319 000,00	202 000 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	231 319 000,00	202 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	94 200 457,67	10 137 158,37
5 Crédits disponibles (3-4)	137 118 542,33	191 862 841,63
6 Renforcement demandé	31 000 000,00	31 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	168 118 542,33	222 862 841,63
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	13,40 %	15,35 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	2 293 113,93	1 408 016,48
2 Crédits disponibles à la date du 15/05/2023	1 129 081,72	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	50,76 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Les coûts supportés par les États membres pour prendre des mesures d'urgence visant à lutter contre les foyers de maladies animales peuvent être éligibles à un cofinancement issu du budget de l'UE.

Il est essentiel que les États membres continuent à mettre en œuvre des mesures appropriées et que l'UE apporte un soutien financier, étant donné que les conséquences néfastes de ces maladies sur le bétail et les répercussions financières sur le secteur économique au sens large peuvent être considérables, sans compter l'incidence potentielle sur la santé humaine liée au risque de transmission à l'homme de certaines formes de gripes animales.

À la suite du très grand nombre de foyers apparus en 2020-2022 dans le domaine de la santé animale, notamment en ce qui concerne des maladies telles que la peste porcine africaine et l'influenza aviaire hautement pathogène, les ressources disponibles dans le volet "chaîne alimentaire" du programme en faveur du marché unique sont insuffisantes depuis 2021.

Afin de faire face à ce manque de crédits, la ligne budgétaire concernée a bénéficié d'un renforcement de 73,8 millions d'EUR dans le budget rectificatif n° 5/2022. Ces fonds ont servi à honorer des obligations juridiques en suspens.

Compte tenu des contraintes budgétaires, des mesures ont été prises pour atténuer les conséquences budgétaires à moyen et à long terme: les États membres ne se sont pas opposés à l'adoption, en février 2023, d'une décision de la Commission visant à réduire de 60 % les taux de cofinancement des programmes vétérinaires et phytosanitaires et des mesures d'urgence.

En 2023, le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène demeure très élevé. La Commission part actuellement du principe que le nombre des foyers en 2023 se situerait au même niveau qu'en 2021/2022, ce qui représente environ 200 millions d'EUR de coûts éligibles par an. Sur la base du nouveau taux de cofinancement moyen de 25 %, les besoins de l'UE en matière de cofinancement s'établiraient à 50 millions d'EUR. Le programme de travail sur la chaîne alimentaire dans le cadre du programme relatif au marché unique prévoit un montant annuel de 19 millions d'EUR pour les mesures d'urgence, de sorte qu'un montant supplémentaire estimé à 31 millions d'EUR provenant du volet interne de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence serait nécessaire pour le volet "chaîne alimentaire" du programme relatif au marché unique (ligne 03 02 06) en 2023.

II.2

a) Intitulé de la ligne

06 05 01 – Mécanisme de protection civile de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 15/05/2023

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	188 005 975,00	275 000 000,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	188 005 975,00	275 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	86 965 558,62	5 385 839,86
5 Crédits disponibles (3-4)	101 040 416,38	269 614 160,14
6 Renforcement demandé	55 000 000,00	55 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	156 040 416,38	324 614 160,14
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	29,25 %	20,00 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	1 463 567,23	1 463 567,23
2 Crédits disponibles à la date du 15/05/2023	1 358 567,23	509,45
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	7,17 %	99,97 %

d) Justification détaillée du renforcement

Activations en hausse en 2022

Les demandes d'assistance et les opérations de réaction d'urgence qui en résultent au titre du MPCU ont doublé en 2022 par rapport à l'année précédente, avec un total de 232 activations, à la suite d'une saison de feux de forêt particulièrement graves et des énormes besoins d'aide liés à la guerre en Ukraine, qui est l'opération la plus longue, la plus vaste et la plus complexe jamais menée dans le cadre du MPCU.

Perspectives pour 2023

1. Turquie, Syrie et Soudan

Le début de l'année 2023 a été très rude, avec les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, qui ont nécessité une très forte contribution du MPCU au nom de l'UE. À cela s'ajoutent à présent des demandes de rapatriement de citoyens de l'UE liées au conflit au Soudan. Au total, il est à prévoir que ces interventions et d'autres interventions au titre du MPCU nécessiteront 60 millions d'EUR en 2023.

2. Feux de forêt

La saison 2023 des feux de forêt a déjà commencé, avec de nombreux incendies d'hiver et de printemps au Portugal, dans le nord de l'Espagne, dans la région des Pyrénées, en Roumanie, dans les Balkans et dans le sud de l'Irlande. Des conditions de sécheresse persistante et des températures supérieures à la moyenne sont prévues jusqu'en septembre dans une grande partie du continent européen.

La tendance préoccupante des années précédentes, qui ont enregistré un nombre record d'incendies, devrait donc se poursuivre. En 2023, les capacités nationales et de l'UE devraient être pleinement mobilisées, comprenant le prépositionnement d'équipes de lutte contre les incendies, qui s'est révélé extrêmement utile et fructueux en 2022. Les coûts devraient doubler par rapport à la moyenne de la période 2017-2021, pour atteindre 22,5 millions d'EUR.

3. Ukraine

Les besoins humanitaires liés à l'Ukraine demeurent très élevés, notamment dans le domaine de l'aide médicale et des évacuations médicales. La réaction d'urgence du MPCU face à la guerre en Ukraine continue de transiter par plusieurs plateformes pour la logistique (mise en commun et transport de l'aide en nature) et pour l'aide médicale. Le contrat relatif à la principale plateforme en Pologne a été prolongé jusqu'à la fin du mois de novembre 2023. Le centre Medevac en Pologne est très actif, et les contrats avec la Norvège pour des vols d'évacuation médicale de patients ukrainiens ont été renouvelés. En outre, une plateforme énergétique a été créée pour acheminer les équipements énergétiques donnés à l'Ukraine. Les dépenses comprennent le transport des éléments énergétiques nécessaires à la réparation et au fonctionnement des infrastructures énergétiques.

Dans ce contexte, le niveau actuel de l'aide à l'Ukraine, qui s'élève à environ 6,5 millions d'EUR par mois, doit être maintenu dans les mois à venir. Sur la base des prévisions actuelles, la couverture peut être assurée par les crédits encore disponibles au titre des renforcements de 2022.

Nécessité d'un renforcement

Un montant de 27,5 millions d'EUR est actuellement disponible pour la réaction du MPCU 2023. Le taux d'exécution global des crédits d'engagement avoisine les 70 % et l'exécution intégrale est prévue pour la mi-juillet. Par conséquent, la Commission propose un renforcement de 55 millions d'EUR provenant du volet interne de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence.

La Commission suivra de près l'évolution des besoins. En fonction de l'évolution de la situation, elle pourrait proposer un nouveau renforcement du MPCU, en particulier pour l'Ukraine.

ANNEX

COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO THE SOLIDARITY AND EMERGENCY AID RESERVE IN 2023

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2023, which relate to the Solidarity and Emergency Aid Reserve (SEAR), and the remaining amount under the SEAR reserve following the approval of these proposals.

Commitment Appropriations 2023 Reserve (EUR)								
Transfer Ref	Content	TOTAL	<i>carried over</i>	<i>voted budget</i>	<i>Internal</i> <i>(excluding EUSF)</i>	<i>EUSF</i>	<i>External</i>	<i>End-of-Year Cushion</i> <i>(25%)</i>
	General Budget 2023 - Initial appropriations	1.324.897.000	<i>0</i>	<i>1.324.897.000</i>	149.050.912	496.836.375	347.785.463	331.224.250
	General Budget 2023 - EUSF advances <i>(Article 4a EUSF Regulation)</i>	-50.000.000		-50.000.000		-50.000.000		
DEC 03	Mobilisation of the SEAR for the food crises in Africa and in Yemen as well as the multisectoral crisis in Venezuela	185.000.000		185.000.000			185.000.000	
DEC 05	Mobilisation of the SEAR for the humanitarian assistance in Türkiye, Syria, Ukraine, DRC, Ethiopia and Lake Chad	162.785.463		162.785.463			162.785.463	
<i>DEC 09</i>	<i>Mobilisation of the SEAR for UCPM and SMP food chain</i>	<i>86.000.000</i>		<i>86.000.000</i>	<i>86.000.000</i>			
	Total DEC transfer proposals	433.785.463	<i>0</i>	<i>433.785.463</i>	86.000.000	0	347.785.463	0
	Remainder	841.111.537	<i>0</i>	<i>841.111.537</i>	63.050.912	446.836.375	0	331.224.250